

**Version initiale avant mon intervention
auprès de M. le Secrétaire Général**

Chers Monchysois,

Ce mercredi 4 décembre, j'ai provoqué une réunion de Conseil extraordinaire pour exprimer mon mécontentement et ma désillusion vis-à-vis de l'attitude négative de Michel Capon, 3^{ème} adjoint.

Par lettre recommandée avec accusé de réception, accompagnée d'un arrêté municipal, j'ai procédé au retrait de ses délégations.

Cette décision a été prise suite à ma rencontre avec M. Miziak, secrétaire de M. le Sous-préfet.

Je reproche à M. Capon sa désolidarisation au sein de notre Conseil, ses agissements, son comportement qui affectent l'ambiance de notre groupe.

J'en veux pour preuve les menaces écrites et verbales à mon égard, la remise en cause des décisions prises qui déstabilise notre groupe.

Tous les conseillers peuvent échanger librement leurs suggestions au cours des réunions mais les débats doivent rester courtois, sans vexation, avec le respect d'autrui.

Au cours de cette réunion à huis clos approuvé par le vote à bulletin secret, le Conseil a retiré les fonctions d'adjoint de M. Capon qui reste conseiller.

Que M. Capon comprenne que les joutes oratoires qu'il recherche nuisent à la bonne marche de la gestion municipale.

Une décision qui ne me réjouit pas. J'aurai préféré finir mon mandat en toute sérénité.

Marc RIGAUX,
Maire de Monchy-Lagache**Version distribuée le lendemain : 09/01/2014**

Chers Monchysois,

Ce mercredi 4 décembre, j'ai provoqué une réunion de conseil extraordinaire Pour exprimer mon mécontentement et ma désillusion vis-à-vis de l'attitude Négative de Michel Capon, 3^{ème} adjoint.

Par lettre recommandée avec accusé de réception, accompagnée d'un arrêté Municipal, j'ai procédé au retrait de ses délégations.

Cette décision a été prise après mure réflexion et pris conseils.

Je reproche à Michel Capon sa désolidarisation au sein de notre Conseil, ses Agissements, son comportement qui affectent notre groupe.

J'en veux pour preuve les menaces écrites et verbales à mon égard, la remise en Cause des décisions prises qui déstabilise notre groupe.

Tous les conseillers peuvent échanger librement leurs suggestions au cours des Réunions mais les débats doivent rester courtois, sans vexation, avec le respect d'autrui.

Au cours de cette réunion a huis clos approuvé par le vote à bulletin secret, le Conseil a retiré les fonctions d'adjoint de M. Capon qui reste conseiller.

Que M. Capon comprenne que les joutes oratoires qu'il recherche nuisent à la bonne marche de la gestion municipale.

Une décision qui ne me réjouit pas. J'aurai préféré finir mon mandat en toute Sérénité.

Marc RIGAUX,

Maire de Monchy-Lagache

Cette version a néanmoins été distribuée centre bourg, il y a donc lieu de considérer qu'elle a été rendue publique. 8 exemplaires n'ayant pu être récupérés par les services de M. le Maire.